

GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITES DE RECHERCHE

—
**SOUS-DOMAINES : SHS 6 MONDES ANCIENS
ET CONTEMPORAINS**

**DISCIPLINES : HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART,
ARCHEOLOGIE**

Mai 2018



SOMMAIRE

A. COMPOSITION DE LA COMMISSION	4
INTRODUCTION	
B. PRODUITS DE LA RECHERCHE	7
I. Ouvrages	7
1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions	
2. Direction / édition scientifique	
3. Chapitres d'ouvrage	
4. Thèses publiées / éditées	
II. Revues	8
1. Articles scientifiques	
2. Articles de synthèse et compte-rendu scientifiques	
3. Autres articles (articles publiés dans des revues sans évaluation ou expertise des pairs, etc.)	
III. Colloques, congrès, séminaires de recherche	8
1. Articles dans des actes de colloque/congrès ; chapitres d'ouvrage scientifique ; contributions dans des dictionnaires scientifiques	
2. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche (communication orales ou pas affiche sans acte ; formation dans le cadre d'universités d'été, d'écoles ou d'ateliers doctoraux, etc.)	
3. Conférences inaugurales non publiées	
IV. Développements instrumentaux et méthodologiques	9
1. Prototypes et démonstrateurs	
2. Plateformes et observatoires	
3. Sources, corpus et terrains	
V. Produits et outils numériques	9
1. Logiciels	
2. Bases de données /Système d'information géographique	
3. Corpus	
4. Blogues universitaires et Carnets de recherche	
VI. Brevets, licences et déclarations d'invention	10
VII. Produits des activités didactiques	10
1. Publibations	
2. E-learning, moocs, cours multimédia, etc.	
VIII. Produits destinés au grand public	10
1. Émissions radio, TV, presse écrite	
2. Produits de vulgarisation	
3. Produits de médiation scientifique	
4. Débats science et société	
IX. Autres produits propres à une discipline	11
1. Créations artistiques	
2. Mises en scènes	
3. Films et documentaires	
4. Expositions (commissariat ou participation)	
5. Valorisation de fouille	

C. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE	11
I. Activités éditoriales	11
1. Direction de revues, de collection, de séries	
2. Participation à des comités éditoriaux	
II. Activités d'évaluation	11
1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	
2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques	
3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)	
4. Évaluation de projets de recherche	
III. Activités d'expertise scientifique	12
1. Activités de consultant	
2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation	
3. Conseiller historique	
IV. Organisation de colloques / congrès	12
V. Accueil des post-doctorants et chercheurs invités	13
VI. Interactions avec les acteurs socio-économiques	13
1. Bourses CIFRE	
2. Création de laboratoires communs avec une/des entreprise(s)	
3. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	
4. Création d'entreprise, de start-up	
5. Interactions avec le monde culturel du patrimoine et de l'archéologie (musées, parcs naturels, collectivités territoriales, etc.)	
VII. Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives	14
1. Contrats européens (ERC, H2020, etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.)	
2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.)	
3. Contrats avec les collectivités territoriales (Ville de Paris, Régions, etc.)	
4. Contrats financés dans le cadre du PIA (Idex, Labex)	
5. Contrats financés par le CNRS –GDR, IRN, Mission pour l'interdisciplinarité, etc.)	
6. Contrats financés par les ministères (missions archéologiques du ministère des affaires Etrangères ; projets collectifs ou commun de recherche avec le ministère de la Culture, de la Défense, de l'Intérieur, etc.)	
7. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FROM, IUF, etc.)	
8. Projets déposés	
VIII. Indices de reconnaissance	14
1. Prix (nationaux, internationaux, prix de thèse etc.)	
2. Obtention de Bourse nationales ou internationales	
3. Invitations à des colloques/congrès à l'étranger, séjours dans des universités ou des laboratoires étrangers	
4. Responsabilités dans des associations d'historiens, des sociétés savantes, etc.	

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Les 9 avril et 2 mai 2018, sous la direction de Pascal MARTY (Conseiller scientifique SHS au Hcéres) et la présidence de Anne SIMONIN (CNRS, Conseiller Scientifique de Pilotage SHS6 au Hcéres) ont été consultés ou se sont réunis, par ordre alphabétique :

Julie d'ANDURAIN (Professeur des Universités, Université de Lorraine, représentant l'AHCSER)
Philippe BARRAL (Professeur des Universités, Université de Franche-Comté, membre de la section 32 du CoNRS, président de l'AFEAF).
Lucien BÉLY (Professeur des Universités, Sorbonne Université, président de l'AHMUF)
Fabrice BOUDJAABA (CNRS, Directeur adjoint scientifique INsHS)
Stéphane BOURDIN (Maître de conférence, Université de Picardie-Jules-Verne, directeur adjoint scientifique à l'INsHS-CNRS, sections 31 et 32)
Laure QUENNOUËLLE-CORRE (Directrice de recherche CNRS, présidente de la section 33 du CoNRS)
Alexandre FERNANDEZ (Professeur des Universités, Université Bordeaux-Montaigne, président de la section 22 du CNU)
Catherine GRANDJEAN (Professeur des Universités, Université de Tours, présidente de la SoPHAU)
Claude MORDANT (Professeur émérite de Protohistoire européenne, Université de Bourgogne)
Martine REGERT (Directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe scientifique CNRS-INEE)
Isabelle THÉRY-PARISOT (Directrice de recherche CNRS, présidente de la section 31 du CoNRS)
Dominique VALERIAN (Professeur des Universités, Université Lumière-Lyon 2, président de la SHMESP)

Pierre MORET (Directeur de recherche, CNRS, Conseiller scientifique Archéologie au Hcéres), Clément THIBAUD (Directeur d'études, EHESS, Chargé de mission Histoire au Hcéres, président de l'AHCSER) Évelyne TOUSSAINT (Professeur des Universités, Université Toulouse-Jean-Jaurès, chargée de mission Histoire de l'art au Hcéres), ont supervisé ce travail.

La commission, pour ses travaux, a pris connaissance et bénéficié de documents élaborés par deux commissions précédentes, la commission Carrez¹ et la commission Crogiez-Pétrequin².

Stéphanie CHATELAIN-PONROY, conseillère scientifique du Hcéres
Pascal MARTY, conseiller scientifique du Hcéres
François-Charles WOLFF, conseiller scientifique du Hcéres

Son actualisation interviendra, si nécessaire, au premier trimestre de chaque année pour permettre aux unités de recherche de s'y référer lors de la préparation de leur dossier d'évaluation.

¹ Les 15 et 17 mars 2015, sous la présidence de Maurice Carrez (Université de Strasbourg, Conseiller Scientifique de Pilotage SHS6 au HCÉRES) se sont réunis : Dominique BARJOT (Université de Paris IV-Sorbonne) ; Pierre-Yves BEAUREPAIRE (Université de Nice) ; Laurent BOURQUIN (Université du Mans, VP Recherche) ; Michel FIGEAC (Université Bordeaux-Montaigne, CNU) ; Claire MOURADIAN (CNRS, présidente de la section 33) ; Jean-Paul OLIVIER (Université Toulouse II-Jean Jaurès, VP Recherche) ; Emmanuelle PICARD (École Nationale Supérieure, Lyon) ; Jean-Luc PINOL (École Nationale Supérieure, Lyon) ; Martine SCHUWER (Université Rennes II, Conseiller Scientifique de Pilotage HCÉRES).

² Le 15 juin 2015, sous la présidence de Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours) se sont réunis : Antonio Gonzalez (Université de Franche-Comté, président de la SoPHAU) ; Sylvie Pittia (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, présidente de la 21^e section CNU) ; Véronique Gazeau (Université de Caen-Basse-Normandie, présidente de la SHMES) ; et deux autres personnes au titre de l'Institut Universitaire de France, CoNRS et représentant d'importante fédération de recherche : Corinne Bonnet (Université Toulouse Jean Jaurès, professeur histoire grecque) et Isabelle Heullant-Donat (Université de Reims, professeur d'histoire médiévale).

INTRODUCTION

Les sciences humaines et sociales qui relèvent du domaine 6 (SHS 6) du Hcéres sont l'Histoire (Mondes Anciens et Contemporains), l'Histoire de l'art et l'Archéologie comprenant la Préhistoire, l'étude des paléoenvironnements et l'Anthropologie biologique. Elles sont représentées principalement par trois sections du Comité National du CNRS (CoNRS), à savoir les sections 31, 32 et 33 et par trois sections du Comité National des Universités (CNU), à savoir les sections 20, 21 et 22.

Le *Guide des produits et des activités de recherche* est constitué selon une méthodologie commune à l'ensemble des domaines disciplinaires. Il constitue toutefois un outil d'évaluation propre à chacun de ces domaines, voire à chacun des sous-domaines, afin de tenir compte de la diversité des pratiques. Il a pour fonction d'aider les évalués à renseigner leur dossier d'évaluation et de fournir aux experts des indications leur permettant de remplir leur mission. Il vient en complément du *Référentiel d'évaluation des unités de recherche*, disponible sur le site du Hcéres.

Les intitulés des rubriques adoptent le vocabulaire familier aux communautés scientifiques regroupées dans le sous-domaine SHS6.

On souhaiterait ici attirer l'attention sur les singularités du Guide des SHS 6 :

Dans la mesure où les sciences humaines et sociales reconnaissent aux ouvrages, entendus au sens large, un rôle particulier dans la production des savoirs, il a paru opportun de commencer le classement des produits de la recherche par les ouvrages et d'affiner la rubrique les concernant en la diversifiant.

L'internationalisation est un critère important de l'évaluation. La publication en langue étrangère et dans des revues de langue étrangère fait partie des bonnes pratiques d'une recherche de niveau international, soucieuse de la plus large diffusion possible de ses résultats. Devenue aujourd'hui une langue scientifique de référence, la langue anglaise ne doit pas être considérée comme la seule et unique langue scientifique. Le français, l'espagnol, l'allemand, l'italien en particulier demeurent, en études anciennes, en histoire de l'art, en études révolutionnaires, en études aréales par exemple, des langues scientifiques incontournables. Les langues nationales restent donc un vecteur privilégié d'expression de la pensée scientifique. C'est donc davantage le plurilinguisme, — le fait de publier *aussi* en anglais et dans d'autres langues —, qui doit retenir l'attention : l'aptitude d'une unité à faire coexister langue nationale/langues étrangères dans sa production est un indicateur de son rayonnement à l'international.

Le classement, longtemps en vigueur, des revues en revues de rang « A », « B », « C » élaboré par l'*European Science Foundation* (ESF), a suscité de nombreuses critiques. Ce classement reléguait mécaniquement en rang « B » et « C » des revues, même prestigieuses et reconnues internationalement, parce que le champ de recherche qu'elles couvraient était limité à un pays ou à une aire géographique. Or ce type de revue joue un rôle essentiel dans la préservation de réseaux de sociabilités (publications réalisées par des sociétés savantes, par exemple) mais aussi en ce qui concerne l'amorce ou le défrichage de nouveaux champs de recherche : les « grandes » revues internationales se révèlent parfois moins novatrices et réactives que des revues à diffusion plus restreinte, dans un premier temps au moins.

Si les rangs « A », « B » et « C » disparaissent, les indicateurs de notoriété des revues, de consultation des articles fournis par des bases nationales (Cairn, Persée) et internationales (OpenEdition) doivent, en revanche, être pris en compte, tant par les évalués lors de la sélection des produits de la recherche que par les évaluateurs.

Qu'il s'agisse du Facteur d'Impact (FI) de bases de données bibliographiques d'accès payant Scopus (Elsevier) ou Web of science (Thomson Reuters), ou de l'indicateur SJR (Scimago Journal Rank) mis au point par le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique espagnol (CSIC)³, ces indicateurs fournissent des informations intéressantes, ne serait-ce que par la variété des conclusions auxquelles ils aboutissent.

³ Voir par exemple:

L'édition des sciences humaines est aujourd'hui en crise. Les éditeurs de littérature générale ont quasiment banni de leur catalogue certains genres, tels les actes de colloque. Les presses universitaires ont, quant à elles, significativement augmenté leurs exigences en matière financière. Or les ouvrages collectifs et les actes de colloque demeurent des publications essentielles pour la communauté et la vie scientifique d'une discipline.

Pratique spécifique aux archéologues, les rapports de fouille régulièrement transmis aux institutions qui financent les chantiers, doivent être répertoriés s'ils remplissent certaines conditions, — la première d'entre elles étant leur accessibilité —, et ce afin de donner à cette « littérature grise », riche de données primaires, la place centrale qui est la sienne dans la diffusion des résultats de la recherche, tout en protégeant ses auteurs.

La publication des résultats collectifs de la recherche directement sur le net (carnets de recherche placés sur Hypothese.org, bases de données accompagnant des ouvrages scientifiques, sites consacrés aux projets ANR, etc.) est aussi appelée à se développer. Les innovations en matière de produits informatiques de la recherche et, si possible, leur impact réel, doivent donc être pris en considération et d'autant plus valorisés qu'ils favorisent des pratiques collectives ayant un rôle moteur dans l'innovation scientifique.

Concernant les activités de la recherche sur contrat, il a paru significatif de référencer les projets déposés, là encore sous certaines conditions. La nouvelle catégorie « projets déposés » recouvre les projets qui ont franchi une première étape de sélection, si celle-ci existe, et dont la pertinence scientifique est attestée par les pairs (rapports, notation, etc.). Ces projets, qui présentent un investissement collectif dans la recherche, offrent des retombées diverses à moyen terme (nouvelles thématiques de recherche, constitution de réseaux, organisation de journées d'étude, dépôt d'un nouveau projet accepté, etc.) qu'il importe de rendre visible en termes de temps investi et de valoriser. Ils dessinent aussi une cartographie des intérêts actuels de la recherche, source d'inspiration possible pour la définition des grandes orientations de la recherche future.

Il faut enfin noter que le domaine SHS 6 couvre une très large gamme de disciplines et de traditions scientifiques, de la préhistoire à l'histoire contemporaine, et qu'en matière de publications et d'évaluation de la production scientifique, les pratiques sont loin d'être homogènes. En préhistoire, notamment, les usages peuvent être dans certains cas plus proches de ceux des sciences de la vie et de la terre que de ceux qui viennent d'être décrits.

Issu de réunions et de consultations avec les représentants institutionnels du monde de la recherche, ce Guide des produits et activités de la recherche sera actualisés tous les ans.

B – PRODUITS DE LA RECHERCHE

I. OUVRAGES

1. Monographies, ouvrages, éditions critiques et traductions scientifiques
2. Direction d'ouvrages scientifiques
3. Autres publications scientifiques (thèses publiées/éditées ; thèses de l'École des Chartes ; rapports de fin d'opération archéologique ; chronique de fouilles ; guide des sources ; réalisation d'outils bibliographiques ; catalogues raisonnés d'artistes ; catalogues d'expositions, etc.)

La monographie demeure, en sciences humaines, la référence en matière de production de connaissances.

Les « éditions critiques » sont les éditions de textes et documents avec une introduction et un appareil critique ; les « traductions scientifiques » sont les traductions d'ouvrages scientifiques et de documents écrits dans des langues rares qu'accompagne un paratexte rédigé par le ou les traducteurs (introduction, appareil de notes, index, etc.).

La « direction d'ouvrages scientifiques » comprend la direction d'ouvrages collectifs placés sous la direction d'un ou plusieurs universitaires ou chercheurs ainsi que la direction des actes de colloque. La direction d'un numéro spécial de revue pourra être rangée dans cette catégorie.

« L'édition d'actes de colloque » peut attester l'aboutissement d'un programme de recherche. La dimension non seulement collective mais inclusive de la recherche (constitution de réseaux de chercheurs, intégration de jeunes chercheurs, etc.) s'y trouve clairement affirmée. La sélectivité de ses pratiques aussi : certains actes de colloque ne regroupent pas l'ensemble des communications prononcées lors d'un colloque mais des communications remaniées, voire les communications sélectionnées par le comité scientifique et réorganisées au sein d'une publication, qui revêt alors la forme d'un ouvrage collectif.

Les « autres publications scientifiques » répertorient, sans prétendre à l'exhaustivité, sous leur nom d'usage, les productions spécifiques aux différents sous-domaines des SHS⁶. Apparaissent notamment dans cette rubrique les rapports de fin d'opération archéologique (fouilles, prospections, projets collectifs de recherche...) transmis aux institutions commanditaires, à condition que ces rapports soient accessibles en ligne (plateforme dédiée, site internet de l'unité, etc.) aux tiers intéressés, et que soient précisées les modalités de leur citation. Les rapports intermédiaires, ceux qui sont remis annuellement, à condition d'être accessibles à des tiers, sont répertoriés au IV.3.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Le choix de l'éditeur (universitaire, grand public)
- La réception critique (dans des revues spécialisées, dans la presse quotidienne, etc.)
- L'obtention de prix qu'il s'agisse de prix spécialisés (ex : prix de thèse de l'Assemblée nationale) ou de prix grand public (ex : prix Femina Essai ; le grand prix des rendez-vous de l'Histoire de Blois)
- La traduction en langue étrangère
- L'accessibilité en ligne ou sur des plateformes dédiées
- Les conditions matérielles de réalisation des éditions critiques et des traductions : existe-t-il un soutien institutionnel particulier (vacations) et financier (aide à la publication chez un éditeur) dispensé par l'unité ? Quelles sont les procédures d'attribution de ces subventions ? Les aides à la traduction s'inscrivent-elles dans des dispositifs d'aide à la publication à l'international ?

II. REVUES

1. Articles scientifiques
2. Articles de synthèse et compte rendus scientifiques
3. Autres articles (articles publiés dans des revues sans évaluation ou expertise des pairs etc.)

La distinction majeure entre les articles repose sur les modalités de leur publication :

- soit un article fait l'objet d'une relecture critique au sein d'un comité de lecture ou d'autres instances d'évaluation,
- soit un article est publié sans avoir été évalué.

Indépendamment de son contenu, un article est « scientifique » s'il a fait l'objet d'une évaluation par un comité de lecture, et/ou de rapports d'expertise internes, externes, nationaux ou internationaux, selon les modes de fonctionnement de la publication concernée. Si tel n'est pas le cas, l'article est classé en « autres articles ».

Les « articles de synthèse » sont des articles qui, tout en décrivant l'état du champ des connaissances à un moment donné, mobilisent des connaissances de seconde main. Les « compte rendus scientifiques » sont les critiques d'ouvrages ou les notes de lecture publiées dans des revues scientifiques ou sur des sites spécialisés (Bryn Mawr, Histara, etc.).

Dans la rubrique « autres articles », rassemblant les articles qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation, on inclura également les articles publiés dans des revues réservées aux jeunes chercheurs.

Les « articles publiés dans des actes de colloque » sont à classer en III.2 (cf *infra*).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le support de publication évalué selon des indicateurs bibliométriques (Scopus, Web of science, Scimago, etc.) pour évaluer le rayonnement international
- le nombre de citations : on peut ici avoir recours à Google Scholar ou à d'autres bases bibliographiques fournissant ces indicateurs : « *Le mythe des grands savants peu cités est bel et bien un mythe. Einstein, par exemple, est très vite fortement cité dans les quatre ans suivant ses publications de 1905. Le but n'est pas alors de savoir si Einstein a 100 ou 104 citations mais de voir si son niveau de citation est effectivement de loin supérieur à la moyenne, ce qui est effectivement le cas⁴* ».

III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

1. Articles dans des actes de colloque/congrès ; chapitre d'ouvrage scientifique ; contributions dans des dictionnaires scientifiques.
2. Autres produits présentés dans des colloques/congrès et séminaires de recherche (communications orales ou par affiche sans acte ; formation dans le cadre d'universités d'été ; d'ateliers doctoraux, etc.)
3. Conférences d'été ; d'ateliers doctoraux, etc.)

Les « articles », version le plus souvent remaniée d'une communication orale, qui sont publiés dans des actes de colloque, sont à répertorier ici. Les « chapitres d'ouvrage scientifique » issus d'une commande spécifique également.

Les « contributions à des dictionnaires scientifiques » sont à distinguer des simples « notices » ou « notules » de dictionnaire : les « contributions » ont en commun avec les « chapitres » une certaine longueur et l'exposition d'un certain niveau de savoir (les articles publiés dans des Encyclopédies sont des « contributions » au sens ici défini).

⁴ Yves Gingras, « Du mauvais usage de faux indicateurs », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2008/5, paragraphe 13. Consultable sur CAIRN.

Les « autres produits présentés dans des colloques, congrès ou séminaires de recherche » s'efforcent de répertorier l'ensemble des communications scientifiques orales ou par affiche (posters) qui n'ont pas fait l'objet d'une publication imprimée, y compris les formations dispensées dans le cadre des universités d'été ou des écoles thématiques. De plus en plus fréquemment organisées par les écoles doctorales, les universités d'été, où des chercheurs confirmés travaillent, hors année universitaire, avec des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants), représentent une forme nouvelle de formation à la recherche par la recherche qui mérite d'être signalée.

Les « conférences inaugurales » ou *key note lectures* à l'invitation d'une université étrangère, prononcées dans une langue étrangère ou en français, qui attestent la reconnaissance internationale d'un chercheur, feront l'objet d'une mention spécifique.

IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

1. Prototype et démonstrateurs
2. Plateformes et observatoires
3. Sources, corpus et terrains

Dans cette rubrique peuvent être valorisés les observatoires scientifiques, produisant des résultats avec une méthodologie scientifique rigoureuse et documentée.

Sous la rubrique « Sources, Corpus et Terrains », on placera les publications de sources primaires mises à la disposition de la communauté scientifique, qui n'ont pas trouvé place dans la rubrique « éditions critiques » (point I.1). Les rapports d'opération archéologique annuels, ou intermédiaires, peuvent apparaître dans cette rubrique, à condition de respecter les conditions d'accessibilité définies au point I.4.

V. PRODUITS ET OUTILS NUMÉRIQUES

1. Logiciels
2. Bases de données / système d'information géographique
3. Corpus
4. Blogs universitaires et Carnets de recherche

Dans cette rubrique sont valorisées les productions informatiques scientifiques, et notamment les logiciels créés à des fins spécifiques, dans le cadre d'un programme de recherche, et mis à disposition de la communauté scientifique.

La production de bases de données, d'images (photographies à usage scientifique ; images numériques), de cartes et autres corpus numériques est à répertorier ici à condition que ces produits soient accessibles gratuitement, sur le site de l'unité ou sur des plateformes dédiées (TGR-Humanum, par exemple), et que leurs conditions d'utilisation soient clairement définies (citations de leurs auteurs, obligations de leurs utilisateurs).

Les publications informatiques qui favorisent le débat universitaire sur des questions de sciences humaines et sociales, tels les Blogs ; les Carnets de recherche inscrits sur Hypothèses.org ; les Chroniques de fouille et les contributions aux bilans scientifiques régionaux des Services Régionaux d'Archéologie, par exemple, tout comme les Carnets des jeunes chercheurs de l'unité, sont à mentionner ici.

Parmi les indices de qualité on retiendra notamment :

- La visibilité de ces produits (nombre de consultations internet, par exemple),
- Le caractère évolutif et l'actualisation des bases de données, et leur interface collaborative,
- L'entretien des données selon les évolutions technologiques récentes, et leur compatibilité,
- L'accessibilité (gratuité, téléchargement possible ou pas, simplicité du chemin d'accès, etc.),
- Le respect des formes du débat contradictoire et critique,

- La distinction entre les productions destinées à la communauté scientifique, de celles à l'usage de la société civile ou plus particulièrement destinées à un usage pédagogique.

VI. BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

VII. PRODUITS ET ACTIVITES DIDACTIQUES

1. Publications
2. E-learning, moocs, cours multimedia, etc.

Cette rubrique porte sur l'investissement de l'unité de recherche dans les activités de formation à la recherche par la recherche, et plus largement dans l'enseignement continu à la recherche de populations diverses : les étudiants de niveau master et doctorants, les jeunes chercheurs mais aussi les enseignants, les formateurs, et le grand public cultivé. Il s'agit ici de prendre en compte l'implication de l'unité dans l'évolution des contenus pédagogiques et la mise au point de méthodes didactiques innovantes. Cette production scientifique spécifique est au fondement de dispositifs pédagogiques performants, pertinents pour la formation de la recherche par la recherche.

Les « publications » rassemblent les manuels, les « Que sais-je ? » ou autres ouvrages de synthèse scientifique permettant d'acquérir les connaissances de base sur une question donnée ; les contributions à des manuels étrangers (Handbook) etc.

Les « E-learning, moocs, cours multimedia » rassemblent tous les supports de pédagogie innovante, disponibles en ligne.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Les dispositifs mis en place par l'unité pour assurer les échanges réciproques entre les travaux de recherche et la didactique (bibliothèques spécialisées, journée d'étude jeunes chercheurs, séminaires jeunes chercheurs, etc.),
- Le nombre des consultations en ligne et les aires géographiques des usagers des produits didactiques informatiques.

VIII. PRODUITS DESTINES AU GRAND PUBLIC

1. Radio, TV, presse écrite
2. Produits de vulgarisation
3. Produits de médiation scientifique
4. Débats science et société

La double spécificité du projet scientifique et pédagogique des sciences humaines et sociales requiert des enseignants-chercheurs et des chercheurs une présence dans la sphère publique. Les produits de la recherche ici répertoriés ont pour fonction de diffuser les résultats de la recherche et d'apporter une contribution aux débats de la société civile en mobilisant des savoirs qui permettent de penser autrement les grands enjeux contemporains.

On classera :

- Les interventions dans les medias traditionnels (émissions de radio, de télévision, opinions publiées dans la presse écrite, interviews etc.),
- Les essais, les traductions d'ouvrages non scientifiques, les vidéos sur YouTube, les BD historiques, etc.,
- Les conférences données dans des musées ou autres lieux culturels, les animations de séance de cinéma d'art et d'essai, etc.,
- Les « débats science et société » (podcasts, interventions dans des festivals ou autres manifestations culturelles sur des sujets de société, etc.).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Les dispositifs de diffusion de ces produits mis en place (utilisation des réseaux sociaux ; indices quantitatifs de consultation etc.)
- La qualité académique des supports privilégiés (débats publics sur internet ou autres avec modérateur, etc.).

IX. AUTRES PRODUITS PROPRES A UNE DISCIPLINE

1. Créations artistiques
2. Mises en scènes
3. Films, documentaires
4. Expositions (commissariat ou participation)
5. Valorisation de fouilles

Ce type de produits est à prendre en considération en fonction du profil de l'unité.

C. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE

I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

1. Direction de revue, de collections, de séries
2. Participation à des comités éditoriaux

L'implication dans les activités éditoriales ici répertoriées atteste un investissement au service du collectif indispensable à la régulation, la qualité et la visibilité des résultats de la recherche.

On distingue ici deux niveaux, les activités de « direction » (de revues, de collection, de série en y incluant les rédacteurs en chef et les secrétaires de rédaction) des activités de « membres » (participation à des comités de lecture dans l'édition, à des comités de rédaction ou comités scientifiques de revues).

Les responsabilités dans des sociétés savantes doivent être ventilées selon ces deux niveaux.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- La qualité des supports : la notoriété des supports éditoriaux (éditeurs scientifiques, éditeurs grand public de qualité, petit éditeur spécialisé pour les collections ; indices bibliométriques pour les revues),
- La qualité des procédures de sélection (comités de lecture pour les revues ; rapport de lecteurs extérieurs pour les revues et pour les éditions...),
- La consécration des choix (prix et distinctions obtenus par les ouvrages publiés ; citations des articles...),
- L'audience nationale et/ou internationale des supports.

II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation
2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques
3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)
4. Évaluation de projets de recherche

L'activité d'expertise et d'évaluation participe de la défense de l'autonomie du champ des sciences humaines et sociales où demeure privilégiée l'évaluation par les pairs.

Cette rubrique valorise notamment les rapports d'étude et d'expertise réalisés à la demande d'associations ou d'administrations publiques et privées d'origine nationale, européenne ou internationale.

Seront ici répertoriés :

- La présidence de comités d'évaluation universitaires attestée par la signature de rapports Hcéres, ERC, etc.
- Les compte rendus de lecture rédigés à l'intention des comités de rédaction des revues ; les fiches de lecture rédigées à l'intention des comités de lecture éditoriaux,
- L'intervention comme expert ou membre dans des comités de sélection universitaire ; au Conseil National des Universités ; dans les instances du CNRS et autres instances universitaires nationales (section, conseil d'administration, conseil académique des universités), européennes ou internationales,
- L'intervention comme expert ou membre auprès de l'ANR ou d'autres organismes de financement de la recherche nationaux, européens, internationaux ; dans des jurys de thèse ou de HDR ; dans des comités de suivi de thèse etc.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- La notoriété et le rayonnement des instances concernées,
- Le nombre de participation des membres de l'unité dans les diverses instances d'évaluation de la communauté scientifique.

III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

1. Activités de consultant
2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation
3. Conseiller historique

Ce type d'activités est à prendre en considération s'il y a lieu.

La fonction de « conseiller historique » pour les documentaires, dont certains co-financeurs exigent la présence, doit être inscrite ici.

IV. ORGANISATION DE COLLOQUES/CONGRÈS

Cette rubrique valorise les colloques nationaux ou internationaux, journées d'étude, ateliers, séminaires annuels, et autres manifestations scientifiques organisés par des membres de l'unité : la participation active est attestée par la composition du comité d'organisation de la manifestation.

Le personnel d'appui à la recherche qui s'est plus particulièrement investi dans l'organisation de telle ou telle manifestation doit être mentionné.

Parmi les indices de qualités associés, on retiendra notamment :

- La nature nationale ou internationale de la manifestation organisée,
- L'unicité ou la diversité des langues des communications,
- Le nombre de participants (pré-inscription en ligne ; audience régulière d'un séminaire, etc.),
- La publication des actes chez un éditeur scientifique ou autre.

V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS INVITÉS

L'accueil des post-doctorants et des chercheurs invités, notamment dans le cadre de programmes d'échanges institutionnalisés ou dans le cadre de dispositifs d'aide aux chercheurs des pays en conflit (exemple : programme PAUSE) ou en lien avec les enjeux climatiques et environnementaux (exemple : MOGPA, *Make Our Planet Great Again*) atteste la reconnaissance dont jouit l'unité dans la communauté scientifique et sa capacité à devenir un pôle d'attraction d'excellence dans son domaine.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Les structures administratives d'accueil (convention ou partenariat avec les universités de provenance des post-doctorants et des chercheurs invités),
- Les structures matérielles d'accueil (mise à disposition de bureau, de matériel informatique, etc.),
- Les structures d'intégration active (suivi des post-doctorants ; sollicitation des chercheurs invités pour contribuer à des manifestations organisées par l'unité, etc.).

VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Bourses Cifre (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)
2. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)
3. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques
4. Création d'entreprises, de start-up
5. Intercations avec le monde culturel, du patrimoine et de l'archéologie (musées, parcs naturels, collectivités territoriales, etc.)

En SHS-6, l'interaction avec les acteurs socio-économiques s'inscrit généralement dans la continuité des publications académiques et révèle la pertinence des questions de recherche et leur intérêt pour des milieux hors universitaires. Elle offre aussi la possibilité d'envisager une formation par la recherche avec des visées autre qu'un emploi universitaire.

Seront ici répertoriés :

- Les conventions et partenariats signés avec des entreprises publiques ou privées dans le but de réaliser un programme de recherche,
- Les contrats ou les chaires d'entreprise qui permettent le financement de la recherche,
- Les contrats obtenus avec des partenaires non-académiques (contrats de recherche, d'édition, de fouille, de mise à disposition de ressources, thèses co-financées, etc.),
- Les réponses communes à des appels d'offre (en particulier les projets déposés dans le cadre de la composante 4 de l'ANR « Impact économique de la recherche et compétitivité » en vue de développer le transfert des résultats de la recherche vers le monde économique),
- L'organisation de conférences, de débats, d'expositions, de séminaires ou de cycles d'information pour les professionnels ou pour des groupes de la société (exemple : associations de protection de l'environnement, syndicats, etc.).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Le nombre de contrats et de conventions ainsi que leurs montants avec l'objectif de mener une recherche scientifique ou de réaliser un chantier de fouille
- Le nombre de chaires ou de contrats ainsi que leurs montants pour financer la recherche universitaire (thèses co-financées)

VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES A BUT NON LUCRATIF

1. Contrats européens (ERC, H2020, etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.)
2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.)
3. Contrats avec les collectivités territoriales (Ville de Paris, Régions, etc.)
4. Contrats financés dans le cadre du PIA (Idex, Labex)
5. Contrats financés par le CNRS (GDR, IRN, Mission pour l'interdisciplinarité, etc.)
6. Contrats financés par les ministères (missions archéologiques du ministère des Affaires Étrangères ; projets collectifs ou commun de recherche avec le ministère de la Culture, de la Défense, de l'Intérieur, etc.)
7. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, IUF, etc.)
8. Projets déposés

La recherche en sciences humaines et sociales peut répondre à de multiples appels à projet proposant diverses sources de financement. Mobilisant des compétences diverses sur des sujets faisant l'objet d'une évaluation compétitive par des pairs au niveau national et international, les contrats de

recherche offrent des débouchés aux jeunes chercheurs : ils représentent donc aussi un mode de formation à la recherche par la recherche.

Afin de tenir compte de l'investissement en temps, que représente le dépôt de projet, et en considérant que certains « projets déposés » ont des retombées positives (constitution de réseaux, exploration de nouvelles problématiques, etc.), on mentionnera les « projets déposés » qui auront fait l'objet d'une expertise leur permettant de franchir la première étape de sélection, leurs thèmes, leur configuration (porteur/non porteur ; nationaux/internationaux), le responsable et les membres de l'unité participant.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- L'existence d'une cellule d'aide de montage aux projets au sein de, ou à l'extérieur de l'unité à laquelle cette dernière peut avoir aisément accès,
- Les projets dont l'unité est porteuse et ceux dans lesquels elle apparaît comme membre associé,
- Les projets déposés (à l'exception des seules déclarations d'intention),
- Le montant des contrats obtenus (au niveau global du projet, au niveau propre de l'unité),
- La qualité et la notoriété des partenaires (nationaux/internationaux, etc.),
- La nature des partenaires (privé/public).

VII. INDICES DE RECONNAISSANCE

1. Prix (nationaux, internationaux, prix de thèse etc.)
2. Obtention de Bourses nationales ou internationales
3. Invitations à des colloques/congrès à l'étranger ; séjours dans des universités ou des laboratoires étrangers
4. Responsabilités dans des associations d'historiens, des sociétés savantes

Cette rubrique permet d'apprécier le rayonnement national et international de l'unité à travers les distinctions obtenues par ses membres.